

PRIX DES ARAWAKS

6ème(P/ 6242), Classe 4 — 29/09/2024 15h40, LA MARTINIQUE

PLAT, 2.100 meters, Corde à GAUCHE, Terrain TR SOUPLE (4,1)

7.200 (3.600, 1.440, 1.080, 720, 360)

ARRIVEE OFFICIELLE: 8 Engagés. 2 Supplémentaires. 8 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 2.21.19 (Redk : 1. 7.23)

HANDICAP CATEG DIVISE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 61 k.

Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Réf. +035,+060

Décisions des commissaires

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 de grés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé la pouliche DRAMAKUTA à être montée sur la piste, son entraîneur n'ayant fait la demande dans les délais fixés. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Luan a DUPELIN LALUNG, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 5 sollicitations). Le hongre YEDDER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain Prim.	Prim. Suppl.	Equipement(s)	Écurie	Éleveurs prop. elev.
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	-------	------------	--------------	---------------	--------	----------------------

1	YEDDER <u>H.P.S. 4 A.</u>	Par: ECLAIR DU FADA et DIONAEA (PANIS)	05 (Corde:06)		MME ANGELA THIBAUT S. JOUSSELIN	972	MATTHIAS LAURON	60 kg (59,5 kg) 3.600 1.620 678	ONL	E. PETIT
2	MISS ESTRELLA <u>F.P.S. 4 A.</u>	Par: SIDPOUR et ESTRELLA DELNORTE (SLICKLY)	08 9.5 (Corde:01)		MME ANGELA THIBAUT MME A. THIBAUT	972	FRANCK TORRALBA	57,5 kg (57 kg) 1.440 648 271	ONN	MME LR. RUSTER
3	CARIFTA <u>F.P.S. 3 A.</u>	Par: BROOX et 01 HANOUKA (OKAWANGO)	CTT (Corde:03)		MR DOMINIQUE GOMBAUD-SAINTONGE S. JOUSSELIN	972	MME SARAH AKARI-SOUIDANE	61 kg (62 kg) 1.080 810 245	NNL	O. NEMORIN
4	DRAMAKUTA <u>F.P.S. 3 A.</u>	Par: ECLAIR DU FADA et AY CHECHE (ZIGWAKI)	02 5.L (Corde:05)		MR JEAN-CLAUDE CAZAKO JC. CAZAKO	971	MME MELINE SIVAN	60,5 kg (61,5 kg) 720 540 163	NNN	G. ZIE
5	BEL TI BOUG <u>H.P.S. 5 A.</u>	Par: ECLAIR DU FADA et CHATAWA (GENTLEWAVE)	03 3/4 (Corde:08)		MR SEGA LALUNG MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	60,5 kg (61,5 kg) 360 162 67	ANL	SUC. S. BOURGEOIS, M. DUPELIN
6	BINT HABISSETT <u>F.P.S. 5 A.</u>	Par: TORONADO et HABISSETT (WOOTTON BASSETT)	07 2.L (Corde:02)		MR VICTOR-FRANCIS FEVEREL V. FEVEREL	971	JEREMY MOISAN	58,5 kg (58 kg)	S	NNL HARAS DU GRAND COURGEON
7	WALLIS ET FUTUNA <u>F.P.S. 6 A.</u>	Par: TERRITORIES et LIFE OF RISKS (TAKE RISKS)	04 8.L (Corde:07)		MR DIDIER FRANCISQUE MME L. DUPELIN LALUNG	972	REMI CAMPOS (CHE)	60,5 kg (60 kg)	NNL	MME I. CORBANI,SARL JEDBURGH STUD

8 **KAKAUDOU** Par: BANYAN
RISK F.PS. 5 06 TREE et LA 2.L
A. CASILINA (EVEN (Corde:04) MR HUGUES H. JEAN
TOP) JEAN LOUIS LOUIS 972 MR
ISIDORE BOUAZIZ 59 kg
(58,5 kg)
S NNL H. JEAN LOUIS

